

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 février 2016 à 18h30

Présents : Monique DOLADILLE - Jacques BORELLY- Jean PELLET- Sylvain HIEL- Nadine GAILLARD- Noëlle BIDAULT - Alain CAMUS - Sylvie DEVES - Damien LENTIER -  
Excusées : Marie Josée Roux, qui donne pouvoir à Sylvie DEVES, Michèle PADOVANI qui donne pouvoir à Monique DOLADILLE .  
Sylvie DEVES est nommée secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

#### Délibérations

- A la demande du perceuteur, une délibération doit être prise pour fixer la durée d'amortissement (amortissement des actifs - dépenses et recettes) des assainissements de la commune pour les années 2013 (pour partie) 2014 et 2015.

Pour les 2 stations, on reste sur un amortissement de 50 ans pour les terrains, les canalisations et le réseau, ainsi que le matériel et les pompes s'amortissent sur 50 ans.  
Cette délibération est votée à l'unanimité.

- Les statuts du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) ont déjà été votés par le Comité Syndical.

7 communes ont adhéré au SIAEP : Les Vans, Les Assions, Gravières, Saint Genest de Bazou, Payzac, Les Salelles et Chambonas.

Le président est Alain FAUCUIT -

Vice-présidents : Jean Marc MICHEL, Jean Claude MERCIER, Alain CAMUS

. Directeur administratif : Hervé RICHON

. Directeur technique : Bruno CHEROUX

- 3 agents de terrain à embaucher
- 1 secrétaire
- 1 comptable

Aucun des employés de la SAUR n'a souhaité entrer dans la régie.

Jusqu'au 30 juin, cest la SAUR qui exploite le réseau et au 1er juillet, ce sera la régie du SIAEP

L'usine de Chantequinson sera prise en charge pendant 3,5 ans par une entreprise privée (Véolia, SAUR ou Lyonnaise des Eaux sont en concurrence – marché public).

Sur notre commune, 332 personnes sont abonnées , environ 4300 pour l'ensemble du territoire du syndicat

Ces statuts sont votés à l'unanimité .

- Avant le vote du budget et afin de pouvoir mandater les premières dépenses d'investissement, la commune doit faire parvenir à la Trésorerie, un état des restes à réaliser des dépenses votées en 2015 non consommées qui seront payées en 2016.

Pour les dépenses nouvelles non prévues au budget 2016 : une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Opération 57 VOIERIE = 12 500 €

La séance est levée à 20h30.